

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Juin 2016

L' an 2016 et le 3 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de JEUDON Didier Maire

**Présents** : M. JEUDON Didier, Maire, Mmes : ALNY Valérie, BOCQUE Véronique, MALLARD Josette, ZIND Annie, MM : CAILLAUD Pascal, GOURMELEN Eric, LE MESTRE Claude, MENERAT Patrice, TRACA Philippe

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BAGATO Agnès à Mme ALNY Valérie, WESOLY-ZIND Noémie à Mme ZIND Annie, MM : KOMAJDA Frédéric à M. MENERAT Patrice, MITHOUARD Nicolas à M. LE MESTRE Claude, PASCO Patrice à M. TRACA Philippe

**Absents** : /

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 30/05/2016

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Senlis  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CAILLAUD Pascal

#### **1) Points abordés lors de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Aucune remarque.

#### **2) délibérations à prendre concernant :**

##### **a) Indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis concernant la détermination du taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2016 dans le département de l'Oise.

A titre indicatif le taux de 2014 a été maintenu en 2015. Le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac a été estimé à +1.00%.

Monsieur le Maire signale que Thiers sur Thève ne reçoit pas la dotation de compensation de 2.808 € étant donné que la commune ne loge pas d'instituteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'évolution du taux de 1.00 % pour 2016.

**Arrivée de Madame Josette MALLARD à 20 heures 20 minutes**

**b) Un Contrat de mandat relatif au suivi des études préalables d'une opération d'aménagement**

Monsieur Philippe TRACA demande des précisions sur l'article 3-6, est-ce que les 35.000 € sont un montant maximum ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais fera inscrire 35.000 € le montant maximum de l'étude comme pour la délibération.

Concernant le délai de paiement, Monsieur le Maire demandera un étalement des coûts affairant sur un délai maximal soit 3 ans.

Monsieur le Maire explique que si c'est l'OPAC qui est retenu pour effectuer l'aménagement, la commune pourra ne pas avoir à payer ces frais d'étude préalable.

Monsieur Philippe TRACA signale que ceci n'a pas été dit lors de la réunion.

Monsieur le Maire répond que cela a été abordé et signalé par les personnes de présentes lors de la présentation.

Monsieur le Maire signale que le mandatement des 8.900 euros pourra être pris sur l'article 022 "dépenses imprévues".

Les membres du Conseil Municipal décident de créer un comité de pilotage avec les membres de la commission PLU et Urbanisme.

Madame Valérie ALNY et Monsieur Eric GOURMELEN demandent à intégrer ce comité de pilotage.

Monsieur Claude LE MESTRE explique que ces réunions auront lieu en fin d'après-midi.

Madame Valérie ALNY demande si tous les membres seront présents lors de ces réunions ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative car lors des réunions du PLU, les membres de la commission sont toujours présents.

Monsieur Philippe TRACA pense que les membres du conseil municipal devront faire confiance à ce comité de pilotage et ne pas remettre tout en cause comme cela s'est fait pour le PLU.

Madame Josette MALLARD pense que les membres du Conseil Municipal ont le droit de voter contre les choix des membres des commissions ou comité de pilotage.

Monsieur le Maire expose :

La commune de THIERS-SUR-THÈVE, souhaite engager un projet d'urbanisation en son cœur de village. De ce fait, la commune de THIERS-SUR-THÈVE souhaite réfléchir à une ouverture progressive à l'urbanisation d'une vaste zone située à proximité du vieux village, de la mairie, des écoles et des bâtiments communaux.

Cette réflexion vise à maîtriser le maintien de la population et l'accueil de nouveaux résidents au travers d'un projet global. Elle sera menée sur la zone classée en 2AUh au niveau du PLU et devra s'opérer sur un périmètre élargi pour permettre un approfondissement des réflexions sur l'accessibilité à ladite zone.

L'analyse portera sur les conditions d'ouverture à l'urbanisation, sur les modalités d'insertion d'une opération d'aménagement dans cet environnement ainsi que sur la faisabilité économique et technique de celle-ci.

Pour ce faire et en vertu de l'article L300-3-1 du code de l'urbanisme sur les conventions de mandat, le conseil municipal souhaite être assisté d'un mandataire afin d'assurer et d'animer le suivi des études préalables, être conseillé sur la traduction réglementaire et opérationnelle du projet résultant de l'étude.

À cette fin, la commune de THIERS-SUR-THÈVE a décidé de mener une réflexion dans le cadre d'un contrat de mandat avec l'OPAC de l'Oise. Les études porteront sur :

- l'analyse initiale du site : urbaine, architecturale, paysagère, environnementale et technique,
- l'élaboration d'une esquisse d'aménagement fondée sur l'analyse initiale du site et les objectifs de développement durable retenus,
- une estimation des travaux d'aménagement du scénario retenu par la commune,
- des propositions de mise en œuvre opérationnelle.
- Les analyses topographiques et hydrauliques, sous réserve des autorisations d'accès aux parcelles par les propriétaires.

---

### **Le Conseil Municipal**

---

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le projet de contrat de mandat,

Après en avoir délibéré, Décide à la majorité par 8 voix pour + 5 pouvoirs, 1 abstention : Mme Valérie ALNY, 1 voix contre : Mme Josette MALLARD

:

Article 1<sup>er</sup> :

De confier à l'OPAC de l'Oise le suivi des études préalables pour un budget prévisionnel maximum d'un montant de 35.000 € H.T.

## Article 2 :

De confier le suivi et la responsabilité de la validation des études à un comité de pilotage constitué des membres suivants :

- Madame Valérie ALNY
- Messieurs Eric GOURMELEN, Patrice MENERAT, Claude LE MESTRE, Philippe TRACA, Nicolas MITHOUARD, Didier JEUDON.

## Article 3 :

De rémunérer à hauteur de 8.900 € H.T l'OPAC de l'Oise pour les missions suivantes :

- passation des marchés liés aux études exposées ci-dessus, selon les règles en vigueur en matière de marchés publics,
- assistance et conseil lors des choix à effectuer au cours des études.

## Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mission de l'OPAC de l'Oise

**3) compte rendu****a) du PNR commission "ressources naturelles, énergie/climat" en date du 20 avril 2016**

Monsieur Patrice MENERAT donnera lecture du compte rendu de la réunion du Parc Naturel Régional Oise Pays de France commission "ressources naturelles, énergies / climat" du mercredi 20 avril 2016 dès réception de celui-ci.

**b) de la commission d'urbanisme des 14 et 28 mai 2016**

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture des comptes rendus des réunions de la commission urbanisme qui ont eu lieu les 14 et 28 mai 2016.

L'ordre du jour était le suivant :

- Etude des demandes de permis de construire et de déclarations préalables

**c) de la commission environnement du 24 mai 2016**

Monsieur Patrice MENERAT donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission de l'environnement qui a eu lieu le mardi 24 mai 2016.

L'ordre du jour était le suivant :

- Aménagement des bennes à verres

**Monsieur Patrice MENERAT signale qu'il rencontrera prochainement Madame Solange DUCHART du Parc Naturel Régional Oise Pays de France à ce sujet.**

Les membres du Conseil Municipal acceptent que le PNR étudie le dossier "aménagement des bennes à verre".

**e) de la commission communication du 26 mai 2016**

Madame Véronique BOCQUE donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission de la communication qui a eu lieu le jeudi 26 mai 2016.

L'ordre du jour était le suivant :

- Elaboration de la gazette n°7

Madame Véronique BOCQUE signale que la commission a pris du retard car elle a dû attendre certains articles. Monsieur Patrice MENERAT pense que si les articles demandés à une date ne sont pas donnés à la date butoir, la commission ne doit pas attendre.

Relecture de la gazette : lundi 06 juin 2016

Distribution de la gazette : jeudi 09 juin 2016

**f) de la commission festivités du 1er juin 2016**

Madame Annie ZIND donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission des festivités qui a eu lieu le mercredi 1er juin 2016.

L'ordre du jour était le suivant :

- Fête communale
- Noël des anciens

Madame Annie ZIND signale que la commission est à la recherche d'une fanfare pour le défilé car le devis reçu est trop élevé : 874 €.

Pour le spectacle de Noël des Anciens, un devis a été demandé pour un ballet Brésilien.

Madame Annie ZIND signale que pour la fête communale, tout se déroule normalement.

**4) Information concernant la prise d'un arrêté pour une zone 30 dans la rue du Général de Gaulle**

Suite à des demandes d'administrés, Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté qui va être pris pour l'instauration d'une zone 30 dans la rue du Général de Gaulle car il est impossible d'installer des chicanes comme dans la rue du Général Leclerc.

Selon l'article L 2213-1 du CGCT, Le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'Etat dans le département sur les routes à grande circulation. A l'extérieur des agglomérations, le maire exerce également la police de la circulation sur les voies du domaine public routier communal et du domaine public routier intercommunal, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'Etat dans le département sur les routes à grande circulation.

Selon l'article R 413-1 du code de la route, « Lorsqu'elles sont plus restrictives, les vitesses maximales édictées par l'autorité investie du pouvoir de police prévalent sur celles autorisées par le présent code. »

Aux termes de l'article R 110-2 du code de la route, une zone 30 est une « section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

Enfin, si la voie relève d'une autre collectivité, les limites sont fixées après consultation du président du conseil départemental pour les routes départementales et du préfet pour les routes à grande circulation (art. R 411-4 du code de la route).

Le Maire de la commune de THIERS SUR THEVE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que, dans la rue du Général de Gaulle, l'instauration d'une " zone 30 " permettra de renforcer la sécurité en raison de la proximité de l'école , des commerces ;

**ARRETE :**

Article 1 : A partir du 15 juin 2016, la voie "rue du Général de Gaulle" comprise entre le numéro 1 et le numéro 59 sera classée " Zone 30"

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La gendarmerie, le Policier Municipal et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale d'ORRY LA VILLE
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Senlis
- Monsieur le Sous-Préfet

Messieurs Claude LE MESTRE et Philippe TRACA pensent que l'instauration d'une zone 30 est une bonne chose.

Madame Annie ZIND pense que cette instauration sera plus sécurisante pour les riverains.

Madame Josette MALLARD demande la limitation de vitesse dans la rue de l'Orée du Bois.

Monsieur le Maire répond 50 km/h comme dans toutes les rues du village.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une limitation de 30 Km/h sur tout le village.

Madame Valérie ALNY demande également une limitation de vitesse à 30km/h pour la rue de Neufmoulin.

Madame Véronique BOCQUE demande ce que pense la Gendarmerie de cette instauration de limitation de vitesse ?

Monsieur Claude LE MESTRE pense que les gens sont exigeants pour la limitation de vitesse pour leurs rues mais ne s'inquiètent pas pour les autres rues.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de voir avec la Gendarmerie s'il est possible d'instaurer la limitation de vitesse à 30km/h dans tout le village.

### **5) Fixation de dates de réunion**

- Commission d'appel d'offres (renouvellement de la convention "fourrière") : Jeudi 09 juin à 19h30

- Commission des festivités : jeudi 09 juin à 20h00

- Commission de la communication et des relations avec les associations : mercredi 15 juin à 19h30 (planning de la salle à partir de Septembre pour les activités en semaine).

### **5) Informations diverses**

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de :

\* Monsieur le Préfet concernant :

- la propagation de logiciels malveillants de type rançongiciel

\* Monsieur le Président du Comité de défense et de développement de l'Hôpital de Senlis effectuant un bilan sur leurs actions depuis un an.

\* Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Oise concernant un courrier d'information relatif à la préservation de la perdrix grise dont les nids sont menacés lors de la réalisation des travaux d'entretien communaux.

\* Monsieur le Directeur de la CARSAT informant du lancement de la neuvième édition de son concours "Retraite et bénévolat" à partir du 02 mai 2016.

\* Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise :

- informant des résultats d'analyses d'eaux produites et distribuées à partir des ouvrages du SIECCAO suivant les prélèvements du 17 mai 2016.

Concernant les inondations de ces derniers jours, Monsieur le Maire explique qu'il se peut qu'il y ait des micro pollutions (risque que l'eau se mélange avec l'assainissement).

- concernant les programmes des chantiers voirie et réseaux divers.

\* Monsieur le Président du Conservatoire de Picardie informant de la sortie nature du dimanche 05 juin à Thiers sur Thève.

\* Monsieur le Maire de Brasseuse informant de l'organisation du Festival Multi-Epoque les 18 et 19 juin 2016.

\* Monsieur le Maire d'Orry la Ville invitant les membres du Conseil Municipal, le samedi 18 juin 2016 à 17h30 à la commémoration du 18 juin 1940.

\* Monsieur Edouard COURTIAL concernant le village estival 2016. Cette manifestation aura lieu à Thiers sur Thève le jeudi 21 juillet 2016.

### **Une liste des fascicules est réalisée et mise à la disposition des élus**

\* Senlis Ensemble n°319 - juin 2016

\* Initiatives numéro 99

\* le magazine de la transition énergétique des territoires - mai 2016

\* courant solidaire n°9

\* Picardie information

\* la newsletter de l'Union des Maires de l'Oise n°107

### **6) Questions diverses**

Monsieur Philippe TRACA demande des explications concernant le bulletin n°5 pour le montant des travaux du city stade et de la rue du Général Leclerc ?

Monsieur le Maire répond que c'est le coût réel des travaux qui a été noté sur le bulletin afin que les administrés aient une vision réelle des investissements réalisés dans le village.

Monsieur Claude LE MESTRE signale qu'une explication (coûts réels - montant des aides....) sera insérée dans la gazette.

Madame Josette MALLARD espère que le comité de pilotage pour l'aménagement du chemin d'en Haut sera vigilant avec les propositions de l'OPAC.

Monsieur Claude LE MESTRE se fait le porte-parole de quelques utilisateurs du city stade qui réclament un porte-vélos.

Monsieur le Maire signale qu'il y en avait un. (Après vérification, il y a bien des portes-vélos, il y a de quoi recevoir 12 vélos)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le bilan de l'association "The Moon Dance Académy".

Monsieur Philippe TRACA demande une copie de celui-ci.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan prévisionnel des travaux de mise en souterrain du réseau d'électricité et France télécom de la Rue de Neufmoulin et de l'Avenue Georges Delaine soit un montant de **612 911,36 euros**, le montant prévisionnel de la participation de la commune sera de **545 703,16 euros** (sans subvention) ou de **373 524,38 euros** (avec subvention).

Monsieur Philippe TRACA demande quand seront effectués ces travaux ?

Messieurs le Maire et Claude LE MESTRE répondent que ceux-ci devraient débuter en 2018.

Monsieur Philippe TRACA demande s'il sera possible d'enfourer le très haut débit ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Philippe TRACA demande comment vont être financés ces travaux ?

Monsieur le Maire répond que ceux-ci seront financés par l'emprunt de 250.000 euros et de la vente du logement de fonction ou d'un autre bien communal.

Monsieur le Maire informe que Madame Manoëlle Martin, Vice-Présidente du Conseil Régional déléguée aux lycées viendra le vendredi 1er juillet à 20 heures à Thiers sur Thève présenter la Région Hauts de France.

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une correspondance de la Fédération Française de Football - Ligue de Picardie informant que le terrain de football était classé en 6ème catégorie.

#### AUDITEURS LIBRES :

Monsieur Frédéric BURGEVIN pense que l'instauration de la limitation de vitesse à 30km/h ne servira à rien car les gens ne la respecteront pas le matin et le soir quand il n'y a pas beaucoup de circulation.

Il demande quand va être aménagé le carrefour des rues de l'Orée du Bois et de Neufmoulin car la majorité des conducteurs ne respecte pas le stop ?

Monsieur le Maire répond que celui-ci sera installé dès la notification de la subvention.

Madame Florence LESCOUET signale qu'elle a eu une altercation avec des jeunes au cimetière. Jeunes qui fumaient et buvaient de l'alcool. Elle informe qu'elle a appelé la Gendarmerie qui s'est déplacée et a intercepté ces jeunes.

Monsieur Frédéric BURGEVIN demande pourquoi le policier municipal n'intervient pas ?

Monsieur Pierre BOUFFLET signale qu'il est allé voir les parents des jeunes.

Madame Annie ZIND demande les horaires de fermeture du cimetière ?

Monsieur le Maire répond que celui-ci n'est pas fermé.

Monsieur le Maire demande à Madame Florence LESCOUET de lui donner la liste des jeunes afin de pouvoir convoquer les parents.

Madame Florence LESCOUET lui apportera la liste samedi matin.

Monsieur Frédéric BURGEVIN demande comment les forains vont être installés suite à l'aménagement du city stade ?

Monsieur le Maire répond qu'ils s'installeront comme les années précédentes, au fond du terrain communal.

Séance levée à: 21:20

